



EN BREF

HARMOS À LA RÉCRÉ

NEUCHÂTEL Le conseiller d'Etat neuchâtelois Philippe Gnaegi a dû batailler ferme mardi soir pour faire avaler au Grand Conseil neuchâtelois les principes de la réforme scolaire Harmos. Dans une ambiance de cour de récréation, le conseiller d'Etat a finalement fait admettre à la majorité des députés que les éventuels cas d'avancement ou de report de l'entrée dans l'école obligatoire seront ainsi traités pour eux-mêmes. PHC

RAPPORT HAINARD: DERNIÈRE LIGNE

NEUCHÂTEL Présidente de la commission d'enquête parlementaire visant Frédéric Hainard, Veronika Pantillon a indiqué hier que le rapport final était en voie d'achèvement. Les parties impliquées auront ensuite le droit de le consulter, dans un lieu donné et sans pouvoir le photocopier, afin d'éviter les fuites. Le document, fort de 1500 pages, sera ensuite envoyé aux députés trente jours avant la session du parlement où il sera traité. PHC

LE DIP INCITE LES JEUNES À PARTIR À L'ÉTRANGER

GENÈVE Favoriser les échanges linguistiques, c'est la mission que s'est donnée le Département de l'instruction publique. Les élèves de 12 à 15 ans peuvent s'inscrire à un échange pendant les vacances d'été avec la Suisse alémanique ou le Tessin. Ils seront alors mis en contact avec un partenaire du même âge de la région choisie. Les dates et la durée de l'échange seront ensuite déterminées par les familles. Les élèves de 13 à 17 ans ont le choix entre un échange court durant les vacances d'été en Allemagne et un séjour de deux mois en Allemagne, en Australie ou au Canada. CGN

Plus d'informations sur: www.echanges.ch/eiv et www.ge.ch/echanges_linguistiques

Permis d'enquêter délivré

NEUCHÂTEL • L'ancien conseiller d'Etat Frédéric Hainard pourra justifier son comportement au plan pénal. Le Grand Conseil s'enflamme à son sujet.

PHILIPPE CHOPARD

Frédéric Hainard a fini par demander la levée de son immunité de conseiller d'Etat, et le Grand Conseil neuchâtelois a accédé mardi soir à sa requête par 79 voix contre six. Le magistrat démissionnaire pourra ainsi, comme il l'a confirmé hier à plusieurs médias, se défendre pénalement contre l'accusation de contrainte, d'abus d'autorité et de faux dans les titres, portée par Olivia*, une femme soupçonnée d'avoir abusé de l'aide sociale.

Les débats du parlement neuchâtelois autour de cette question n'ont pas été sereins. Loin s'en faut. Très attendu, le rapport du porte-parole du Parti libéral-radical (PLR), le député Jean-Bernard Wälti, a déclenché une vague d'indignation parmi les autres groupes politiques. «L'UDC et la gauche se sont ligüées pour orchestrer le lynchage médiatique d'un magistrat à des fins purement politiciennes», a lancé le représentant du PLR. «Leur alliance équivaut au mariage de la carpe et du lapin. La levée de l'immunité de Frédéric Hainard ne constituera en fait que le premier acte d'un procès politique.»

PLR divisé

Parti de Frédéric Hainard, le PLR s'est divisé entre partisans et adversaires de la levée de l'immunité. La commission nommée en novembre pour examiner l'opportunité de priver le magistrat Hainard de sa protection en a également pris pour son grade. «Les trois commissaires PLR ont refusé de prendre part au vote de la commission car ils estimaient que le travail effectué avait été superficiel et expéditif», a rappelé Jean-Bernard Wälti devant une salle médusée par la virulence de ses propos. «Nous aurions aimé pouvoir disposer de davantage de documents et de témoignages avant de conclure notre mandat.»

Président de la commission, l'UDC Jean-Charles Legrix a rappelé qu'elle n'était en

aucun cas un tribunal. «Nous n'avons examiné l'affaire que sur le plan de la procédure», a-t-il rappelé. «J'ai confiance en notre justice», a lancé le socialiste Claude Borel. Ce sera donc au Ministère public d'entrer sur le terrain des faits qui sont reprochés à Frédéric Hainard. Un procureur ouvrira l'enquête le plus rapidement possible.

Plaignante «humiliée»

Frédéric Hainard a d'ores et déjà promis de produire des documents pour prouver que son activité auprès d'Olivia «était parfaitement légale». Yves Grandjean, l'un des deux avocats de la plaignante, rappelle que sa cliente a été «humiliée» par le magistrat et ses collaborateurs. «Elle est déterminée à aller au bout de la procédure», indique-t-il. «Nous avons par ailleurs dû dépenser beaucoup d'énergie à persuader le Grand Conseil, via le procureur, de lever cette immunité. Il ne s'agit donc pas de hargne, contrairement à ce que la commission laisse entendre dans son rapport.»

Olivia continue de toucher son aide sociale, tout en étant visée par un soupçon d'abus. Pour Yves Grandjean, elle ne risque qu'une contravention si les accusations portées par Frédéric Hainard se révèlent fondées. «Les faits sont têtus et connus», rappelle l'avocat.

Frédéric Hainard reste par ailleurs soumis au secret de fonction pour toutes les informations qu'il a pu recueillir durant son mandat de conseiller d'Etat. Le président du gouvernement Claude Nicaï s'est fait un devoir de rappeler ce devoir de réserve, uniquement levé dans le cadre de la procédure concernant Olivia. Le parlement n'a pu donc discuter que du cadre posé par la plainte, même si, pendant le débat, son président PLR Olivier Haussener s'est montré lent à couper les ardeurs des députés partisans de Frédéric Hainard... I

*Prénom d'emprunt



L'ancien conseiller d'Etat Frédéric Hainard reste pour le moment soumis au secret de fonction, à l'exception du cadre de la plainte dirigée contre lui. KEYSTONE

COMMENTAIRE

Arrogance aveugle

PHILIPPE CHOPARD

Le député PLR Jean-Bernard Wälti est-il arrogant ou aveugle? Un peu les deux, après son rapport sur la levée de l'immunité de l'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Frédéric Hainard. Les récents succès électoraux de son parti ne lui confèrent pas le droit de crier à un présumé complot ourdi entre la gauche et l'UDC pour «démissionner» un magistrat régulièrement élu. Ce dernier a en effet publiquement reconnu

d'importantes erreurs de gestion durant son mandat. De plus, le député continue de nier l'évidence: son parti a commis en 2009 une grave erreur de casting en désignant sciemment un homme qui avait déjà été sous enquête administrative lorsqu'il travaillait à la police cantonale.

L'intervention de Jean-Bernard Wälti de mardi soir a donc surfé sur les vagues délétères de l'attaque politicienne gratuite. Pour un parti qui se dit soucieux du respect des institutions, c'est inadmissible. L'électorat neuchâtelois pourrait le lui rappeler en octobre prochain...

Hymne à la poésie racinienne

LAUSANNE • Avec «Le Chant d'Andromaque – Le Cri Hermione», d'après Racine, Giorgio Brasey jette un regard d'une grande finesse sur une tragédie pourtant maintes fois revisitée.

Oreste aime Hermione, qui aime Pyrrhus, qui aime Andromaque, qui aime Hector qui est mort... la célèbre tragédie racinienne semble pouvoir se résumer par ces quelques mots, mais tout n'a jamais été dit sur le verbe racinien... Giorgio Brasey ose nous proposer une adaptation radicale d'Andromaque organisée autour des deux figures féminines centrales de cette tragédie. Hermione et Andromaque, grâce à qui se nouent et se dénouent les péripéties de l'intrigue, portent en elles l'ensemble des tensions de la pièce, tout part d'elles, de leurs rôles et dépend de leurs choix.

Giorgio Brasey relève ce défi en opérant une redistribution drastique de la parole ainsi qu'en inventant un personnage fictif, le Meneur de jeu (qu'il interprète magnifiquement), tour à tour narrateur, «montreur» et vulgarisateur. Le spectateur est ainsi subtilement guidé dans les méandres d'une œuvre qui s'interroge davantage sur les causes et les effets de l'intrigue que sur l'intrigue elle-même. La tension ne se situe donc pas dans le déroulement de la fable, qui nous est d'ailleurs présentée en ouverture, mais plutôt dans la nature des sentiments qui habitent les deux personnages fé-

minins. Les sentiments sont présents dans la conscience de chaque femme et c'est ce qui constitue le tragique de la pièce. Le metteur en scène parvient, en ne conservant que les éléments clefs du drame, à nous faire prendre conscience du peu de place qui est fait aux événements dans cette tragédie. C'est finalement le langage qui occupe la première place; parler est en effet synonyme de faire. L'action se déroule à travers une succession de décisions.

Le Chant d'Andromaque – Le Cri d'Hermione pose un nouveau regard sur l'œuvre de Racine construit autour d'un système d'oppositions: deux femmes tiraillées entre leurs rôles, leurs envies et leurs responsabilités. Andromaque revêt, durant une grande partie de la pièce, son devoir de fidélité envers son défunt mari et oscille entre le souvenir de ce dernier et la nécessité d'assurer la vie de son fils. Hermione (Cathy Sottas) quant à elle a le choix entre suivre Oreste qu'elle n'aime pas et rester fidèle à Pyrrhus qui n'est pas épris d'elle. Andromaque osera l'infidélité refusée par Hermione. On retrouve cette opposition, mentionnée dans le titre, au niveau de la forme;

Hermione agresse, menace, crie et s'enferme en dernier ressort dans sa propre vengeance. Au rôle d'Andromaque, Gaëlle Graf donne une nouvelle dimension musicale. Son interprétation chantée met en relief les vers de Racine et en accentue la valeur poétique; le spectateur est ainsi emmené par ce chant caressant et en oublie parfois le sens même des mots pour s'attacher à la musicalité du verbe.

Il est pourtant question de passion amoureuse dans le propos de ces deux femmes et toute l'intrigue repose sur ce thème omniprésent dans l'œuvre de Racine. Jalousies, infidélités, pulsions prennent forme dans une scénographie d'une grande simplicité: quelques cubes noirs, des bougies, une lumière tamisée, tout concourt à installer le spectateur dans une certaine intimité; on lui susurre l'histoire bien connue de ces deux femmes qu'il souhaiterait transmettre à son tour... LAURENCE LOEWER

> Jusqu'au 30 janvier, One Year Only, 60 rue de Genève, Lausanne, www.oneyearonly.ch, rés. ☎021 625 61 56.
> Du 18 au 26 février 2011 au Teatro Comico, Sion. www.theatre-valais.com.

GENÈVE

Manifestation contre les exécutions en Iran

«A bas Khamenei, à bas Ahmadinejad!» Une cinquantaine d'Iraniens étaient regroupés, hier après-midi, sur la place des Nations à Genève pour dénoncer la pendaison, ce lundi, de deux prisonniers politiques, Jafar Kazemi et Mohammad Ali Haj-Aghaei. Membres des Moujahidines du peuple (Ompi), un mouvement de lutte contre le régime iranien, les deux hommes avaient été condamnés pour avoir participé aux manifestations antigouvernementales de 2009.

«Depuis le début du mois, près de cent personnes ont été exécutées en Iran, presque exclusivement des prisonniers politiques! Il faut faire quelque chose!» dénonce Guiti Mahramnia, l'une des Irlandaises présentes sur la place des Nations. Pancartes et drapeaux en mains, les manifestants espèrent interpeller les organisations internationales. «On est là pour demander aux Nations Unies et au Haut Commissariat aux droits de l'homme de prendre fermement position contre les exécutions en Iran!» clame Guiti Mahramnia.

En attendant, les opposants iraniens rendent hommage à leurs ex-camarades, une cérémonie a été improvisée sur la place des Nations durant l'après-midi. CGN